

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, CALLEIA Aude, MUDRY BONAN Marie, VAUTHAY Eliane.
- Mrs : BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

Excusé :

- Mr BENOIT Stéphane.

Absent :

- Mme ROSSET Erika.

Mr le maire présente l'ordre du jour et le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 13 février 2021. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mickael ROSSET est désigné secrétaire de la séance qui s'ouvre à 18h10.

1) Compte-rendu de la réunion de l'après-midi avec l'ONF.

Ont été présentés au cours de cette réunion les objectifs pour 2021.

- L'entretien des 800 plans de cèdre. Plantation portée par le SIAC.
- Une estimation concernant les plans dégradés. Des répulsifs sont à l'étude et notamment la chaux.
- Une démarche pédagogique en lien avec cette plantation expérimentale. Malgré la proposition, rien n'a été engagé à ce jour pour impliquer les écoles et le projet est à relancer.
- Une continuité concernant les entretiens de la trouée apparue en 2006.
- Une coupe de régénération prévue sur l'alpage des Culées.

Pour information, Il ressort des études que le chêne devrait être l'essence la mieux adaptées à notre climat local d'ici 50 ans.

D'autre part, concernant la création de l'Association Foncière Pastorale (AFP), il n'y a pas d'incompatibilité avec les projets de l'ONF.

Au-delà de l'intérêt environnemental Jean-Claude MORAND fait remarquer que l'apparence des espaces doit être sauvegardée. Il précise également que l'ONF gère nos forêts mais que la commune garde le pouvoir de décision.

2) Choix d'un architecte pour la chapelle de Saint Martin.

Le dossier est éligible aux subventions mais l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) doit émettre un avis pour que l'état finance. Un architecte agréé doit se prononcer et une visite de la chapelle doit avoir lieu dans ce cadre le 10 mars à 10h30.

Le conseil municipal est favorable à cette démarche à l'unanimité.

3) Point sur l'aménagement routier aux abords de l'école.

Nicolas GURRET souligne l'effet positif du dispositif.

Il s'avère cependant que le dispositif n'est pas respecté par bon nombre d'usagers.

Des voitures se garent encore du côté droit.

L'affichage n'est pas consulté systématiquement.

Des demi-tours sont effectués aux alentours du panneau du côté des Combes.

La décision est prise de continuer l'expérience en l'état pour laisser le temps aux usagers de s'approprier cette réglementation.

4) Sinistres sur les bâtiments communaux et dossiers en cours.

3 portes ont été fracturées au minigolf. Pas de vol constaté. L'expert passe jeudi 11 mars à 14h30. Les démarches d'assurance sont du ressort du bailleur.

Le carrelage sera terminé en début de semaine à la Halte du Moulin. L'appartement pourra être loué à nouveau.

5) Les comptes administratifs 2020.

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT GLOBAL
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	
COMMUNE	893 729,47	364 925,96	528 803,51	791328,88	1247 426,83	-456 097,95	72 705,56
Reste à réaliser 2020				0,00	183 050,00	-183 050,00	-183 050,00
COMMUNE	893 729,47	364 925,96	528 803,51	791328,88	1247 426,83	-639 147,95	-110 344,44
MULTISERVICES	105 969,03	67 083,96	38 885,07	85 260,54	97 506,54	-12 246,00	26 639,07
FORESTIER	127 778,76	7 597,01	120 181,75	1332,00	2 476,00	-1 144,00	119 037,75
EAU & ASSAIN.	321 163,63	188 571,47	132 592,16	214 267,44	326 037,45	-111 770,01	20 822,15
C.C.A.S.	105,68		105,68			0,00	105,68
						RESULTAT	239 310,21
						RESULTAT avec les reste à réaliser	56 260,21

Jean-Claude MORAND se retire de la salle et Sylvie BOYAT prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2020.

Vote POUR : 12/12

Jean-Claude MORAND réintègre la séance et en reprend la présidence.

Compte de gestion 2020 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion, réalisé par le Trésorier, identique au compte administratif 2020.

Affectation des résultats :

Budget « COMMUNE » : le maire propose de transférer 528 803,51 € de la section 'Fonctionnement' à la section 'Investissement'.

Budget « MULTISERVICES » : le maire propose de transférer 12 246,00 € de la section 'Fonctionnement' à la section 'Investissement' et de garder l'excédent de 26 639,07 € en section 'Fonctionnement'.

Budget « FORESTIER » : le maire propose de transférer 1 144,00 € de la section de 'Fonctionnement' à la section 'Investissement' et de garder l'excédent de 119 037,75 € en section 'Fonctionnement'.

Budget « EAU et ASSAINISSEMENT » : le maire propose de transférer 111 770,01 € de la section 'Fonctionnement' à la section 'Investissement' et de garder l'excédent de 20 822,15 € en section 'Fonctionnement'.

Budget « CCAS » : le maire propose de garder 105,68 € en section 'Fonctionnement'.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2020 comme précité.

6) Urbanisme.

Le 1^{er} mars 2021, la réunion d'urbanisme s'est réunie pour étudier 2 PC et 2 DP :

Identification		Section et Numéro	Avis
Numéro	DP 074.271.21.B0002	A 1666 A1667	Favorable en respectant les informations
Reçu le	23 février 2021		
Nom	FLETCHER Laura		
Lieu	1729 Route de Malaliutaz		
Objet	Création d'une terrasse et installation d'un jacuzzi		
Numéro	DP 074.271.21.B0003	A 2155	Favorable en respectant les informations
Reçu le	01 mars 2021		
Nom	DE MOUBRAY Selena		
Lieu	45 Route des Meuniers		
Objet	Installation panneaux photovoltaïques		
Numéro	PC.074.271.21.B0004	A 1531 A 1532 A 1536 A 2632	Favorable en respectant les informations données
Reçu le	23 février 2021		
Nom	RANDELL Oliver et MACKENZIE Kayleigh		
Lieu	392 Route du Sey		
Objet	Transformation d'une partie de l'annexe en espace habitable		
Numéro	PC.074.271.18.B0004 M01	A 2800 A 2802	Favorable en respectant les informations données
Reçu le	25 février 2021		
Nom	LAWLER Chris et Katie		
Lieu	Les Perrières		
Objet	Modification d'un PC : 1 chalet modifié et pas le 2 ^{ème}		

Sylvie Boyat présente 2 dossiers arrivés le 4 mars :

Identification		Section et Numéro	Avis
Numéro	DP 074.271.21.B0004	A 2155	Favorable en respectant les informations
Reçu le	04 mars 2021		
Nom	DE MOUBRAY Selena		
Lieu	45 Route des Meuniers		
Objet	Isolation par l'extérieur		
Numéro	CUa 074.271.21B0004	B 2162	Parcelle hors carte communale
Reçu le	04 mars 2021		
Nom	Maitre ASSIER		
Lieu	La Condamine		
Objet	Succession Yvonne Parrain née Comte		

7) Le PLUi-H.

Le conseil municipal doit se positionner à propos de la mixité sociale.

Jean-Claude MORAND explique les différentes catégories de revenus pouvant avoir accès à ce type de logements.

5 ou 6 logements sociaux doivent être fait à SEYTROUX sur 20 ans.

Jean-Claude MORAND propose de mettre ces logements sociaux sur les Organisations d'Aménagements Programmés (OAP).

3 OAP sont identifiées : au Borgon, sous le cimetière et au Chenevier chez les ROSSETS.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces projets d'OAP ainsi que la répartition des logements sociaux.

Florian MENOUD fait remarquer que les tracés de tous les emplacements réservés étudiés précédemment figurent à ce jour sur Lizmap, ceci malgré la volonté d'une majorité du conseil municipal de ne pas utiliser cet outil. Sylvie BOYAT n'a plus la main sur ce support informatique mais confirme que les remarques ont été faites pour les retirer.

8) Projet de logements insolites.

Présentation du projet de logements insolites à la Croix par l'étude d'architecture MARULAZ. Jean-Claude MORAND fait remarquer les questions concernant le parking et l'assainissement. Il propose la tenue d'une réunion en présence du concepteur.

Le conseil municipal fait un tour de table pour donner un avis et beaucoup de remarques sont soulevées :

- La question de l'évolution de l'infrastructure dans le temps.
- L'intégration au paysage qui est imprécise.
- L'architecture qui n'est pas adaptée au site : il ne s'agit plus de logements insolites rustique comme cela a été compris lors de la première présentation.
- Les infrastructures qui sont trop grandes par rapport à la densité de la forêt.
- Les services et les diverses activités qui seront proposés.

La séance est clôturée à 21h40.